



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-deux, s'est réuni en la commune d'Arques-la Bataille, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE, Florent BUSSY, Frédéric CANTO, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN, Olivier DE CONIHOUT, Marie-Laure DELAHAYE, Isabelle DUBUFRESNIL, Maryline FOURNIER, François GARRAUD, André GAUTIER, Jean-Claude GROUT (à partir de la question n°28), Pascale GUILBERT, Sarah KHEDIMALLAH, Nicolas LANGLOIS, François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°14), Daniel LEFEBVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°2), Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY, Nathalie PARESY (à partir de la question n°28), Isabelle POULAIN, Julien PRIEUR-DAMECOUR et Frédéric WEISZ.

Absents : Bérénice AMOURETTE (donne procuration à Julien PRIEUR-DAMECOUR), Annick BEURAIN (donne procuration à Frédéric CANTO), Antoine BRUMENT (donne procuration à Jean-Jacques BRUMENT), Luc DESMAREST (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), René DESPREZ (donne procuration à Yoann COLLIN), Jean-Henri DUFILS (donne procuration à Sarah KHEDIMALLAH), Marie-Laure DUFOUR (suppléée par Julien PRIEUR-DAMECOUR), Dominique GARCONNET, Jean-Claude GROUT (de la question n°1 à 27 et donne procuration à Marie-Laure DELAHAYE), Laurent HAMELIN, Brigitte HAMONIC (donne procuration à Frédéric WEISZ), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), François LEFEBVRE (à partir de la question n°15 et donne procuration à Florent BUSSY), Christophe LOUCHEL (à la question n°1), Nathalie PARESY (de la question n°1 à 27), Dominique PATRIX (donne procuration à Nathalie PARESY à partir de la question n°28), Annie PIMONT, Patricia RIDEL (donne procuration à François GARRAUD), Stéphanie ROBY (donne procuration à Joël MENARD), Guy SENECAL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Véronique SENECAL (donne procuration à Laëtitia LEGRAND) et Imelda VANDECANDELAERE (donne procuration à René DESPREZ).

Secrétaire de séance : Sarah KHEDIMALLAH.

Nombre de membres Mandat 2020/2026	
Composant le conseil :	46
En exercice :	46
Présents :	26
Procurations :	15
Votants :	41

INFORMATIQUE ET STRATÉGIES NUMÉRIQUES

Adhésion au pôle TES – Pôle de compétitivité de Normandie

EXPOSE DES MOTIFS

Le pôle de compétitivité TES, association loi 1901, a pour vocation d'être la référence en termes d'innovation et de haute technologie numérique dans les domaines de la santé, du tourisme, de la collectivité et de l'agriculture connectés.

Dans ce cadre, il peut accompagner Dieppe-Maritime dans l'exercice de ses compétences par une mise en réseau et une mise en perspective de ses projets.

Le pôle TES s'engagerait globalement pour la durée de l'adhésion à :

- *Réaliser un « bilan & perspective numérique » conjointement avec les équipes de Dieppe-Maritime, permettant de cibler les thématiques clés pour l'année.*
- *Organiser un atelier de décryptage technologique qui consistera en une restitution du bilan et une présentation des thématiques identifiées par le pôle en adéquation avec la restitution. Il permettra également de sensibiliser les équipes aux enjeux et à l'implication demandée pour la mise en œuvre des projets.*
- *Organiser deux évènements sur le territoire de Dieppe-Maritime, en partenariat avec celui-ci, sur les thématiques définies en amont en invitant l'écosystème innovant local, régional et national. Ces évènements prendront la forme de temps BtoB, de conférences dédiées, d'ateliers, d'afterwork ou autres typologies d'évènements.*
- *Accompagner le montage des projets identifiés : mise en relation avec des adhérents dans le développement de projets (marché public, expérimentation, partenariat d'innovation), recherche de financement, valorisation des innovations, etc...*
- *Bénéficier d'une prestation de PRE-AMO : en fonction des besoins de Dieppe-Maritime, et en amont d'une commande publique, le pôle rédigera un rapport sur l'état de l'art des spécifications techniques sur un déploiement de technologie innovante. Ce rapport permet à la collectivité de tenir compte des points de vigilance émis par les adhérents dans la rédaction du cahier des charges d'un marchés public.*

Ces actions pourraient se décliner concrètement selon les modalités suivantes :

→ *Action Numérique & Tourisme :*

- *Mise en place de l'évènement Tourisme Numérique pour le territoire : une après-midi de présentations des technologies numériques en faveur de l'activité touristique – intervention d'entreprises ayant des solutions technologiques à présenter – échanges.*
- *Possibilité de mise en relation collectivité-entreprises adhérentes ayant des solutions technologiques en e-tourisme et accompagnement du pôle dans le suivi du déploiement de la technologie sur le territoire=> mise en relation au cas par cas, ou au travers d'un appel à manifestation d'intérêts du pôle vers ses adhérents, ou au travers d'une journée pré-organisée, de rencontres BtoB adhérents-collectivité.*
- *Evènement en e-tourisme.*

→ *Action Numérique & industrie :*

- *Proposition d'évènement sur la thématique « Industrie 4.0 » à destination des industriels du territoire : Afterwork de présentation d'exemples d'industries ayant entamé leur transformation digitale (en appui avec les industriels du territoire type Toshiba ou Alpine Renault), intervention d'entreprises ayant des solutions technologiques très spécifiques dans le cadre de cette transformation digitale (exemple : thématique gestion de la donnée ou intelligence artificielle ou maintenance prédictive, etc...), échanges entre industriels et offreurs de solutions.*
- *Réflexion, au-delà d'un évènement d'acculturation, sur la mise en place de groupes de travail et d'échanges entre industriels du territoire et offreurs de solutions, afin d'aider les industriels à faire émerger leurs besoins, de les acculturer à la transformation digitale. Le format « groupes de travail » peut permettre de suivre dans la durée ces industriels. Ces groupes de travail pourraient être co-animés par le pôle et la collectivité – l'idée étant de mettre en avant l'accompagnement de Dieppe-Maritime dans le développement économique des entreprises de son territoire.*

→ Action Numérique & relation citoyenne/ Population :

- Possibilité d'organiser des temps de mise en relation de visu entre la collectivité et des adhérents du pôle ayant des solutions technologiques soit de concertation citoyenne, ou d'alerte à la population, ou de relation collectivité-administrés...

En complément de ces éléments, le pôle se propose de faire au moins un évènement au sein de l'espace Normandy Ecospace et de valoriser au travers de sa communication, ce lieu.

Enfin, le pôle pourra régulièrement retransmettre ses évènements sur le site de Dieppe-Maritime au travers d'une visio-conférence, ce qui permettra également à l'écosystème local de bénéficier de l'animation du pôle au-delà des évènements spécifiques pour le territoire.

L'adhésion annuelle au pôle TES pour les collectivités de 25 000 à 100 000 habitants s'élève à 5 000 € HT soit 6 000 € TTC (TVA à 20 %) et pourra être renouvelable 2 fois si nécessaire.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

CONSIDERANT la volonté de Dieppe-Maritime de favoriser l'innovation et le développement numérique dans le territoire,

SUR le rapport de M. Frédéric CANTO,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au pôle de compétitivité TES pour l'année 2022 qui pourra être renouvelée 2 fois si nécessaire,

DIT que les frais d'adhésion seront imputés sur le budget Principal de Dieppe-Maritime,

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Déposé en Sous-Préfecture le - 8 JUIL. 2022

Affiché le - 1 JUIL. 2022

Notifié le 12 JUIL. 2022

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.